

« Pour mieux rembourser les audioprothèses »

13/04/11

Protection Sociale Informations N° 781

Pour mieux rembourser les audioprothèses

Société d'ingénierie et de services en santé dont Axa est le principal actionnaire, Itelis a présenté, le 31 mars, une étude sur la prise en charge des appareils auditifs.

Plus de 80 % des personnes concernées par les troubles de l'audition ne portent pas d'appareil, alors qu'elles le devraient. En cause, le prix des audioprothèses qui oscille entre 800 et 2 200€ par oreille, selon Audika, leader de la correction auditive. Soit une moyenne de 1 600 € par oreille et un tarif stable ces dernières années, malgré la baisse des coûts des composants technologiques. Concernant leur prise en charge, le régime obligatoire limite son remboursement à 130 € par appareil auditif pour les plus de 20 ans. Les complémentaires santé, elles, basent leur prestation sur un forfait d'environ 400 € par audioprothèse. Résultat, le reste à charge d'un appareil auditif, à renouveler tous les cinq ans, serait d'environ 1 070 € en moyenne.

Pour améliorer la prise en charge par les complémentaires, Itelis a réalisé une étude sur un panel de 94 clients d'Audio 2 000. Quatre niveaux de besoin en appareillage auditif se dégagent, du plus simple au plus complexe. Près de 60 % des patients interrogés se situent au niveau 2, le profil type ayant plus de 65 ans ; 22 % s'inscrivent dans le niveau 3 et sont pour la plupart des femmes actives de moins de 65 ans ; 8,5 % sont au niveau 1 (moins élevé) et 9,5 %, au 4 (le plus complexe). « Cette étude peut aider les organismes à répondre aux besoins spécifiques de leur clientèle », observe **Jacques Fiorentino**, directeur santé d'Itelis, qui préconise de remplacer le forfait unique actuel par un remboursement échelonné en fonction de ces niveaux. En suivant ces conseils, « les prix des prothèses pourraient diminuer de 10 à 20 % », estime-t-il. Sans compter l'impact de l'arrivée de nouveaux acteurs sur ce marché jusqu'à présent peu concurrentiel. À l'instar d'**Alain Afflelou**, qui y a fait ses débuts le 4 avril.